

*Extrait du document de référence*

*Responsabilité sociétale page 70 à 74*

**2017**  
**2018**

## 8.3 Domaine social

### 8.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe S.B.M.

#### EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Le Groupe S.B.M. est un acteur de premier plan au niveau local et régional et un élément moteur de l'emploi dans l'ensemble des communes limitrophes. Sa zone d'influence notable s'étend de Nice à l'Ouest jusqu'à Menton et l'Italie à l'Est. Compte tenu de la saisonnalité des activités, le Groupe S.B.M. fait appel à de nombreux saisonniers pour la période estivale, mais aussi à de nombreuses entreprises établies en Principauté de Monaco, ou dans la proche région, dans le respect d'une juste mise en concurrence en termes de prix et de qualité des services rendus.

Les achats de toutes natures – exploitations et investissements – du Groupe S.B.M. représentent au titre de l'exercice 2017/2018, plus de 78 % du chiffre d'affaires réalisé.

Les achats se déclinent en plusieurs filières dont les principales par ordre décroissant d'importance sont les suivantes :

- travaux (immobiliers et construction) ;
- alimentaires et boissons ;
- consommables et matériels d'exploitations hôtelières et casinos ;
- prestations artistiques ;
- entretiens techniques et maintenance.

### 8.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe S.B.M.

Notamment avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

#### LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Le Groupe S.B.M. entretient naturellement des échanges selon les sujets à traiter avec les principaux acteurs institutionnels de la Principauté de Monaco. La participation au groupe de travail en faveur des véhicules propres sur Monaco en est une illustration. En outre, le Groupe S.B.M. échange de manière très régulière avec la Fondation Prince Albert II, les équipes de la Direction de l'Environnement ou de la Direction de l'Aménagement Urbain du Gouvernement de la Principauté de Monaco.

Les relations constructives et complémentaires établies avec les établissements d'enseignement, notamment l'enseignement technique hôtelier en lien avec ses activités professionnelles, sont un autre exemple représentatif.

#### LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

Dans le domaine du développement durable, le Groupe S.B.M. participe activement à toutes les initiatives et accompagne les différents acteurs assurant la promotion de ce type d'actions en Principauté, en particulier la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Dans le domaine de l'enseignement, les relations nouées avec les établissements d'enseignement se traduisent par l'accueil de nombreux stagiaires et apprentis. Le Groupe S.B.M. participe également aux événements destinés à l'information des scolaires et des étudiants : journée des métiers organisée par la Direction de l'Éducation Nationale, salon de l'Alternance organisé par le Service de l'Emploi, etc.

Sur un autre plan, appartenant cette fois à l'environnement culturel, le Groupe S.B.M. maintient une forte implication dans la vie artistique et sportive de la Principauté de Monaco. Tout au long de l'année, le Groupe S.B.M. est engagé dans de nombreuses manifestations artistiques – colloques, expositions, spectacles – qui contribuent au dynamisme événementiel caractérisant la Principauté de Monaco. Il soutient notamment financièrement l'Opéra, les Chœurs, l'Orchestre Philharmonique et les Ballets de Monte-Carlo ainsi que le tournoi de tennis Rolex Masters Monte-Carlo. Le Summer Festival et les animations hors saison estivale connaissent chaque année un succès non démenti, avec des artistes renommés qui se sont produits sur les scènes de la Salle des Étoiles et de l'Opéra Garnier. En complément, le Monte-Carlo Jazz Festival est désormais une manifestation importante du calendrier événementiel de la Principauté de Monaco. Enfin, le Groupe S.B.M. apporte son concours aux traditionnelles épreuves automobiles et sportives monégasques.

### 8.3.3 La sous-traitance et les fournisseurs

#### LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe S.B.M. adresse aux fournisseurs une information relative à sa Charte Environnementale, ainsi qu'un questionnaire permettant à ce dernier de préciser ses propres engagements dans ce domaine, si cela est pertinent. Cette démarche permet de prendre en compte les enjeux en matière de développement durable dès l'entrée en relations commerciales.

#### L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe S.B.M. informe régulièrement ses fournisseurs de ses engagements environnementaux afin qu'ils s'assurent de pouvoir y apporter leur contribution. Il leur est clairement notifié et rappelé que ces engagements pour la protection de l'environnement constituent un critère de choix comme peuvent l'être la qualité des produits ou prestations et des prix proposés. Lors des rendez-vous réguliers entre ceux-ci et la Direction des Achats de la Société, ces sujets font également partie des points d'évaluation, qu'il s'agisse par exemple des véhicules électriques de certaines

sociétés livrant souvent les établissements du Groupe S.B.M. en produits alimentaires, ou de l'emploi de produits lessiviels lors du nettoyage des linges de lit et de table des hôtels.

Ces enjeux sont repris et déclinés de façon plus spécifique dans le cadre des contrats d'intervention et de contrats-cadres que souhaite développer plus largement la Direction des Achats de la Société. Quand le contrat et la nature des prestations le justifient, les contrats font mention de l'engagement environnemental du Groupe S.B.M. afin de s'assurer de la pleine cohérence des démarches propres aux fournisseurs avec celles du Groupe S.B.M.

Compte tenu de la diversité des achats du Groupe S.B.M. (exploitations hôtelières, casinos, artistiques, immobiliers, événementiels, etc.), ces démarches ne sont pas systématiques mais restent régulières.

### 8.3.4 La loyauté des pratiques

#### LES ACTIONS ENGAGÉES EN MATIÈRE DE LOYAUTÉ DES PRATIQUES <sup>(1)</sup>

##### Comportement des salariés

Il existait depuis plusieurs années un code de déontologie remis à tous les cadres de la Société.

En janvier 2016, la Société a élaboré un Règlement Intérieur Unique qui regroupe l'ensemble des pratiques qu'elle entend voir respecter en son sein dans les domaines suivants :

- organisation du travail (horaires, pointages, droit à l'image) ;
- hygiène et sécurité (hygiène corporelle, alcool et substance psycho-active illicite, tabagisme, etc.) ;
- ordre et discipline d'emploi (lutte contre la corruption, politique de cadeaux, gestion des conflits d'intérêts, etc.) ;
- sanctions et droits de la défense ;
- utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Les autres filiales du Groupe S.B.M. (SOGETEL, Société Hôtelière du Larvotto, Société des Thermes Marins, etc.) disposent, quant à elles, de leur propre règlement intérieur remis aux salariés.

##### Contrôle sur le blanchiment d'argent et mesures à prendre contre la corruption

Le Groupe S.B.M. applique strictement les lois monégasques qui définissent les obligations en matière de contrôle sur le blanchiment d'argent et des mesures à prendre contre la corruption. Bien qu'elle ne soit pas membre de l'Union Européenne, la Principauté de Monaco va transposer la 4<sup>e</sup> Directive Européenne du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme. Le Groupe S.B.M. appliquera les dispositions transposées.

(1) Se reporter également au paragraphe 4.2.9 et 6.4 du présent document.

L'ensemble du Groupe S.B.M. est soumis à des contrôles réguliers de la part des autorités monégasques, notamment du Service d'Information et du Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) qui contrôle les procédures mises en place.

#### LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

##### Clients hôtellerie et restauration

La clientèle des établissements hôteliers et des restaurants du Groupe S.B.M. bénéficie de toutes les attentions nécessaires pour préserver sa santé et sa sécurité. Cette démarche s'inscrit bien évidemment dans la conformité réglementaire mais également dans le souci de qualité et d'excellence du service.

La prévention sanitaire est un facteur important. Le Groupe S.B.M. a ainsi obtenu l'agrément de la Direction Sanitaire et Sociale de Monaco pour l'intégralité de ses restaurants au cours de l'année 2012, et les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées et font l'objet d'un contrôle strict en interne.

En ce qui concerne les mesures relatives à la prévention des risques de légionellose, les casinos, hôtels, restaurants, et en règle générale tous les établissements recevant du public procèdent à un contrôle régulier des installations de stockage et distribution d'eau chaude sanitaire ainsi que tout point d'usage à risque afin de prévenir tout risque de légionellose. Les contrôles et vérifications de ces installations sont effectués exclusivement par un bureau de contrôle agréé. Ces interventions donnent lieu à des rapports réguliers auprès des services techniques du Groupe S.B.M., tout comme les analyses d'eau effectuées régulièrement par un laboratoire certifié.

La sécurité des clients est également un facteur important pour le Groupe S.B.M. Au-delà du fait d'être situé dans un des états les plus sécuritaires au monde, le Groupe S.B.M. dispose d'une Direction du Contrôle Général et de la Sécurité en charge de tous les dispositifs assurant le bien-être des clients.

##### Clients jeux

Les relations avec les clients les plus importants du secteur jeux de table font l'objet d'un suivi personnalisé, notamment en ce qui concerne le volume de jeu que ces clients décident d'engager dans les casinos. Cette démarche a pour objectif de définir un cadre de relations adapté à leurs possibilités financières. La même démarche est entreprise avec les clients les plus fréquents des appareils automatiques.

#### AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe S.B.M. n'a pas identifié d'autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme.

## 8.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le document de référence

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'auditeur contractuel de la Société des Bains de Mer et du Cercle des étrangers à Monaco, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2018, présentées dans le rapport document de référence aux chapitres 8.2, 8.3, 17 et 26.2 (ci-après les « Informations RSE »).

### Responsabilité de la société

Les Informations RSE ont été établies sous la responsabilité du conseil d'administration sur une base volontaire, en vue d'aligner la communication de la société sur les obligations incombant aux sociétés de droit français dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en application des dispositions de l'article L.225-102-1 et de l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Elles ont été préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont les principes méthodologiques significatifs accompagnent les Informations RSE du document de référence et qui est disponible sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce français. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'auditeur contractuel

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français sont présentes dans le document de référence ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes en mai et juin 2018.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(1)</sup>.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

## 1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le document de référence avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 17.3 du document de référence pour les données sociales et dans le corps des chapitres 8.2 et 8.3 pour les données sociétales et environnementales.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le document de référence des Informations RSE requises.

## 2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>(2)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et des sites, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le document de référence ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés <sup>(3)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 89% des effectifs et l'ensemble des informations quantitatives environnementales publiées.

(2) Informations quantitatives sociales : Effectif inscrit, Répartition des effectifs par société, par genre et par type de contrat, Embauches, Départs, Part des embauches CDD et saisonniers, Mutations Internes, Licenciements, Masse salariale brute des postes permanents, Rémunération brute moyenne, Total des heures d'absence, Absentéisme par type d'absence, Taux d'absentéisme, Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt, Accidentologie par type d'accidents, Nombre de maladies professionnelles, Nombre d'heures de formation dispensées aux salariés du Groupe SBM, dont Nombre d'heures de formation e-learning.

Informations quantitatives environnementales : Consommation d'eau, Consommation d'électricité, Consommation de gaz, Bilan de GES (2016/2017), Emissions globales des scopes 1 et 2 par type de poste, quantité d'huiles de cuisson et de graisses alimentaires collectées, quantité de recharges de gaz frigorigènes utilisées, quantité de déchets collectés : papier, verre, piles, DEEE, ampoules, emballages ménagers résiduels (E.M.R) ;

Informations qualitatives environnementales : Charte environnementale, Certification GreenGlobe, Certification Imprim'Vert, Référentiel BREEAM, Gaspillage alimentaire, Mesures prises pour diminuer la consommation d'eau du groupe.

Informations qualitatives sociétales : Emplois saisonniers et développement régional, Procédure de référencement d'un fournisseur, Intégration de critères environnementaux dans les contrats fournisseurs, Conception d'un règlement intérieur.

(3) Périmètre environnemental : SARL Monte-Carlo SBM International, S.A.M des Thermes Marins Monte-Carlo, S.A.M des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, S.A.M Financière d'Encaissement, S.A.M Générale d'Hôtellerie, SARL Café Grand Prix.

Périmètre social : S.A.M des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, S.A.M Générale d'Hôtellerie.



Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

*Paris-La Défense, le 6 juillet 2018*

*L'auditeur contractuel,*

Deloitte & Associés

**François-Xavier AMEYE**

Associé, Audit

**Julien RIVALS**

Associé, Développement Durable